

**PRÉSENTATION DE MAÎTRE GISÈLE HALIMI**  
**DOCTORAT *HONORIS CAUSA***  
**FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Le 11 octobre 2007**

Monsieur le Provost,  
Madame Halimi,  
Madame Veil,  
Mesdames et messieurs les vice-recteurs et doyens,  
Distingués invités d'honneur,  
Chers collègues et vous chers étudiants et étudiantes,

Tous qui que nous soyons et où que nous soyons rendus dans le parcours de notre vie, ressentons le besoin d'être guidés par un modèle, par une personne-phare, qui éclaire notre chemin et nous inspire dans les moments de défi.

Vous connaissez déjà son parcours, je vous dirai donc pourquoi cette femme, avocate, écrivaine talentueuse, députée, ambassadrice à l'Unesco et observatrice judiciaire internationale est devenue l'inspiration de plusieurs générations.

Gisèle Halimi est une femme qui étonne par son parcours professionnel certes mais surtout à cause de sa combativité, de sa clairvoyance et de son humanisme.

Femme engagée, combattante infatigable, Gisèle Halimi a consacré et consacre encore toutes ses forces vives à lutter contre l'injustice. « L'injustice m'est physiquement intolérable » répète-elle.

Elle a mis la même énergie à dénoncer la torture durant la guerre d'Algérie que plus tard, le sexisme, les inégalités ou encore les violences dont souffrent les femmes.

Madame Halimi a fait des études en droit mais elle a aussi obtenu une licence en philosophie, lui permettant ainsi d'élaborer sa propre conception de la justice, de la morale et des grandes valeurs humaines. Ainsi devint-elle la défenseure des droits de la personne et de l'intégrité physique et morale des individus. Avec Djamila Boupacha, elle devint le symbole de la lutte contre la torture, contre la colonisation.

Gisèle Halimi, qu'elle parle comme avocate ou dans une simple conversation, construit toujours un raisonnement implacable. Vous le verrez quand Gisèle Halimi parle, nul ne peut résister à son discours. Je dirais même qu'elle envoute son auditoire. Ses arguments sont justes, quelquefois cinglants, toujours pertinents.

Cette femme battante ne connaît pas la peur. Ni les arrestations, ni les menaces de mort ne la freinent. Au contraire, ces événements galvanisent son courage et sa détermination car elle n'accepte pas les interdits qui tentent de la condamner au silence. Son livre « L'avocate irrespectueuse » témoigne amplement de ses engagements envers les grandes causes, que ce soit en France, en Algérie, en Tunisie, en Israël, etc.

Son flambeau olympique, c'est la cause des femmes, la lutte contre les inégalités, le sexisme, la misogynie et l'oppression. Féministe depuis l'enfance, le destin lui a permis de jouer un rôle féministe de premier plan sur plusieurs fronts et la société lui doit beaucoup. D'abord, en 1971, elle fonde, avec d'autres, le mouvement *Choisir – La cause des femmes*. Elle a 34 ans. Ce mouvement mène des actions sociales, politiques et judiciaires pour améliorer le sort des femmes. Tout à fait indépendant à l'égard des partis politiques, ce mouvement jouit encore d'un énorme rayonnement grâce à la présidence de Gisèle Halimi et grâce à un magazine de qualité dont le 100<sup>e</sup> numéro paraîtra en décembre 2007.

Puis, ce fut le **procès Bobigny** le 11 octobre 1972, exactement 35 ans aujourd'hui. Une jeune fille se fait avorter à la suite d'un viol. Elle, la victime, est poursuivie en justice parce qu'une loi de 1920 criminalise l'avortement. Sa mère et le médecin sont aussi inculpés. Me Halimi les défend et obtient l'acquiescement de la jeune fille. Grâce à la publicité qui a entouré le procès, la loi de 1920 fut modifiée radicalement : ce fut la *Loi Veil* de 1975 qui autorisa l'avortement. À plusieurs reprises, les destins des deux récipiendaires de ce soir se sont croisés durant les derniers 40 ans.

Mais cette femme n'arrête pas de vivre. Entre 1999 et 2004, à plus de 70 ans, elle écrit trois ouvrages. Puis en 2006, paraît son dernier ouvrage, *La Kahina* qui lui a exigé deux ans de travaux de recherche historique et d'écriture. La Kahina, cette reine berbère du VII<sup>e</sup> siècle, Gisèle Halimi la portait en elle depuis si longtemps, elle, fille d'un père berbère « Edouard-le-magnifique », comme elle l'écrit souvent.

Vous imaginez-vous à quelle discipline elle doit s'astreindre pour nourrir une telle créativité? La retraite manifestement n'est plus à l'âge de 65 ans.

Les deux dernières actions entreprises par Gisèle Halimi montrent une fois de plus sa clairvoyance, son intuition : d'abord, elle tente d'obtenir la parité hommes-femmes dans les postes politiques élus et ensuite elle entreprend de faire appliquer « la clause de l'Européenne la plus favorisée » à toutes les Européennes. Une idée audacieuse qui progresse et fait partie des débats actuels en Europe.

L'année de 2006 fut l'année des célébrations pour Gisèle Halimi : la légion d'honneur, un film sur le procès de Bobigny, la parution de *La Kahina*, un pont nommé en son nom à Mont-de-Marsan et le tournage d'un film sur sa vie. Et elle continue encore de voyager, de prononcer des conférences, de donner des entrevues et de choyer ses petits-enfants.

Je vous ai présenté une légende vivante : Maître Gisèle Halimi, une « avocate irrespectueuse » respectée dont on ne mesure pas encore toute l'ampleur de l'héritage qu'elle continue, jour après jour, de construire pour la société.

Monsieur le Provost, vous êtes prié de conférer aujourd'hui en séance solennelle un doctorat *honoris causa* à Maître Gisèle Halimi.

Louise Mailhot